

**Projet : Plaidoyer pour le
développement de politiques et
l'adoption d'une loi en faveur de
l'accès à l'avortement sécurisé au
Cameroun.**

*Recrutement d'un consultant pour la réalisation
de l'audit annuel du projet pour la période de
Novembre 2024-Octobre 2025.*

Termes de Références

CONTEXTE

Dynamic Femmes (DyFe) est une Organisation Humanitaire et de Développement, qui agit principalement pour la promotion, la protection et la diffusion des droits des femmes, des filles et des enfants en situation de précarité. Elle milite entre autres pour la justice reproductive, à travers la défense des droits des femmes à la santé sexuelle et reproductive, en vue de leur garantir la possibilité de protéger leur santé et d'exercer leurs droits sexuels et reproductifs. Depuis près d'une décennie, DyFe est engagée dans diverses initiatives de lutte contre les avortements clandestins et à risque, qui visent à soulager les peines de nombreuses femmes qui, face à la détresse d'une grossesse non désirée et non planifiée, se trouvent obligées de mettre leur vie en jeu par des pratiques d'interruption de grossesse dans des conditions non sécurisées.

En effet, malgré de nombreux efforts consentis tant par le gouvernement, que par la société civile, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans la santé de reproduction, les données factuelles et statistiques, bien que partielles et très en deçà de la réalité, indiquent que les avortements clandestins et leurs complications représentent un réel problème de santé publique au Cameroun.

Les politiques publiques ont mis en place des mécanismes qui visent à limiter le recours à l'interruption volontaire de grossesse, en adoptant des législations restrictives. Mais force est de constater que ces restrictions ne réduisent pas le nombre des interruptions volontaires de grossesse. Au contraire, elles ont pour conséquence de les retrancher dans la clandestinité et d'exposer les femmes qui y ont recours à des risques majeurs pour leur santé et leur vie.

Par ailleurs, bien que le code pénal autorise l'interruption volontaire de grossesse lorsqu'une femme est violée ou si la grossesse met sa vie en danger, les femmes qui se trouvent dans ces situations ne peuvent toujours pas avoir accès à ce service en temps opportun. Les procédures lourdes qu'elles doivent subir avant d'être considérées comme qualifiées pour le service constituent un véritable goulot d'étranglement. La situation est encore aggravée par la stigmatisation liée à l'interruption volontaire de grossesse, la non-application systématique de toutes les dispositions pertinentes du protocole de Maputo dûment ratifié par le Cameroun, et l'absence d'un système de suivi des décès maternels dus aux avortements clandestins et à risque.

Les statistiques officielles montrent que la mortalité maternelle est passée de 782 décès pour 100 000 naissances vivantes à 406 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2012 et 2018, soit une baisse appréciable de 40%. Néanmoins, ces statistiques restent en deçà du troisième objectif de développement durable qui est de moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Pour pouvoir atteindre cet objectif, il est urgent de mettre en place des stratégies appropriées et de mener des actions concrètes et efficaces pour mettre fin aux décès maternels évitables causés par les avortements clandestins et à risque, qui ont un effet paralysant sur le taux de mortalité maternelle.

Il est indéniable que l'éradication des avortements clandestins et à risque passe par la vulgarisation et le renforcement des stratégies portant sur l'éducation sexuelle, la sensibilisation sur les méfaits des avortements à risque et pour le changement des comportements sexuels, la formation, voire le renforcement des capacités du personnel de santé sur la prise en charge de l'avortement et les soins post-abortum, l'augmentation du taux d'utilisation des contraceptifs chez les femmes qui est encore faible. Mais devant l'inefficacité avérée de ces seules mesures, n'est-il pas aussi temps de mener une réflexion sur l'évolution de nos normes sociales et juridiques ?

En réponse à ce questionnement, sous financement d'Amplifychange, Dynamic Femmes met en œuvre le projet « plaidoyer pour le développement de politiques et l'adoption d'une loi en faveur de l'accès à l'avortement sécurisé au Cameroun » qui sera mis en œuvre de Novembre 2024 à Octobre 2027.

Pour une mise en œuvre efficace et assurer une meilleure gestion des ressources, un audit est prévu annuellement par un cabinet agréé.

1. OBJECTIF DE L'APPEL

L'objectif général de cet appel est de s'assurer que la gestion du projet respecte les principes de régularité, de transparence et de sincérité. Il s'agira de manière spécifique de :

- S'assurer de la conformité des rapports financiers au modèle requis par Amplifychange ;
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant les périodes reportées dans les rapports financiers ;
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de Financement avec Amplifychange ;
- Certifier les rapports financiers à présenter à Amplifychange ;
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par Amplifychange ;
- Vérifier l'existence de toutes les pièces justificatives attendues ;
- Formuler des recommandations pratiques pour améliorer la gestion future du projet.

2. METHODOLOGIE

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire. Celle-ci sera présentée sous forme de note méthodologique.

L'audit se déroulera en deux temps :

- ✓ **Réunion de cadrage avec l'auditeur** : Cette réunion devra se tenir à la suite du processus de sélection de l'auditeur. L'objectif principal de cette réunion est de permettre une bonne compréhension par les parties prenantes (Dynamic Femmes et l'Auditeur) des raisons et des modalités de cet audit. Elle permettra entre autres d'organiser le déroulement du travail.
- ✓ **La réalisation et la restitution de l'audit financier** : Il sera question de :
 - S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés ;
 - Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier ;
 - Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement ;
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire ;
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de Dynamic Femmes ou dans celui de ses

partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles ;

- Vérifier si les notes explicatives sont fournies en cas d'écart budgétaires ;
- Vérifier que la méthodologie de conversion du taux de change s'allie avec les attentes du bailleur de fonds ;
- Vérifier l'exhaustivité des dépenses encourues durant la période écoulée ;
- Vérifier l'existence des temps de travail du personnel du projet et de la fréquence de paiement des salaires ;
- Contrôler si les charges sociales et fiscales sont reversées aux organismes concernés ;
- Vérifier l'existence des partenaires ainsi que des fonds alloués à ces derniers ;
- Vérifier la justification intégrale des fonds alloués aux partenaires.

3. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le cabinet intéressé par l'offre devra fournir les éléments suivants à Dynamic Femmes :

- La proposition technique et financière ;
- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit ;
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;
- La Lettre d'intérêt adressée à la Présidente Exécutive de Dynamic Femmes ;
- Les coordonnées bancaires (RIB) ;
- Le Numéro d'Identifiant Unique et/ou l'Attestation de Conformité Fiscale.

4. LIVRABLES ATTENDUS

L'auditeur produira à la fin de son travail comme livrables :

- Un rapport d'audit provisoire qui sera transmis à l'organisation pour observations ;
- Un rapport final d'audit (comprenant un résumé du travail effectué, des observations effectuées dans la mise en œuvre des activités, des recommandations formulées ainsi que des annexes qui spécifient la liste des pièces ou procédures à modifier).

5. CALENDRIER

Eléments	Périodes
Lancement de l'appel	6 octobre 2025
Délais de réception des dossiers	17 octobre 2025

Eléments	Périodes
Dépouillement, évaluation et sélection	24 octobre 2025
Notification des candidats	25 octobre 2025
Exécution de la mission par l'auditeur	27 octobre au 27 novembre 2025

6. MODALITES CONTRACTUELLES

Le prestataire retenu sera rémunéré après livraison complète des travaux.

7. MODES DE TRANSMISSION ET CONTACTS UTILES

Envoyez votre candidature par E-mail à dynamicfemmes@yahoo.fr avec en objet la mention, **AE1_PDPAASC_2025**.

Vous pouvez également déposer votre candidature physique sous plis fermé dans une enveloppe A4 sur laquelle sera mentionnée : **AE1_PDPAASC 2025** au siège de Dynamic Femmes à Nkongsamba, Rue de Brazza, Ancien Immeuble Quiferou.

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter Dynamic Femmes au BP : 492 Nkongsamba - Cameroun Tél : (+237) 233 49 02 06 / 699 35 01 78/ 652 04 44 99

Site web: www.dynamicfemmes.cm ; Email: dynamicfemmes@yahoo.fr

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 17 Octobre 2025 à 17H00.

Dynamic Femmes applique une politique Tolérance Zéro pour toute violence, abus ou exploitation des enfants et des adultes commis par son propre personnel, par le personnel de ses partenaires ou toute autre personnel associé à l'organisation.

Les contrôles de sécurités font donc partie intégrante du processus de sélection.

Le/La candidat(e) retenu(e) devra s'engager à respecter et à promouvoir la POLITIQUE POUR LA PREVENTION CONTRE L'EXPLOITATION, L'ABUS ET LE HARCELEMENT SEXUELLE (PSEAH) et la POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE Dynamic Femmes.

Fait à Nkongsamba le 06 Octobre 2025

La Présidente Exécutive



Claudine SIEWE